

Il existe une loi encore bien plus impérieuse que la loyauté inébranlable envers les Nations Unies, et c'est l'instinct de conservation. Quand des nations comme l'Angleterre et la France prennent une initiative en croyant vraiment qu'il se produit des événements susceptibles de menacer leur existence, et quand la Russie et certains autres membres des Nations Unies poussent l'ironie jusqu'à manifester leur désapprobation, je ne suis pas prêt à admettre que la Grande-Bretagne et la France aient renié leurs obligations.

(La motion sur l'Adresse est adoptée.)

Son Honneur le Président: Il est ordonné que ladite Adresse soit remise à Son Excellence le Gouverneur général par les membres de la Chambre qui font partie de l'honorable conseil privé.

L'AJOURNEMENT

L'honorable M. Macdonald: Honorables sénateurs, j'apprends que l'adresse en réponse au discours du trône a été adoptée à la Chambre des communes et que la Chambre actuellement constituée en comité des subsides pourrait bien terminer ses travaux ce soir. Je propose donc que nous ajournions maintenant la séance pour la reprendre à 9 heures et demie ce soir ou plus tôt, au son du timbre.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

La séance est reprise à 8 heures.

LOI DE FINANCES N° 7

PREMIÈRE LECTURE

Un message est reçu de la Chambre des communes avec le bill n° 2, loi tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1957.

Le bill est lu pour la 1^{re} fois.

DEUXIÈME LECTURE

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous le projet de loi pour la deuxième fois?

L'honorable W. Ross Macdonald: Honorables sénateurs, j'en propose la deuxième lecture maintenant.

Ce bill prévoit le paiement d'une somme d'un million de dollars.

L'honorable M. Aseltine: Des exemplaires du bill ont-ils été distribués?

L'honorable M. Macdonald: Non. Le bill vient d'arriver de la Chambre des communes et il est impossible de le faire imprimer et distribuer ensuite ce soir.

Autant que je sache, il n'y a jamais eu jusqu'ici de bill de ce genre entièrement

fondé sur un discours du trône. Les honorables sénateurs voudront bien se rappeler que le bill ne mentionne que deux questions: l'établissement d'une force de police placée sous l'autorité des Nations Unies et l'octroi d'une certaine somme pour venir au secours des Hongrois. Le bill à l'étude porte sur ces deux questions, il prévoit un million de dollars pour venir en aide aux Hongrois. Je ne sais pas si j'en ai déjà expliqué l'emploi.

L'honorable M. Haig: Non, vous ne l'avez pas fait.

L'honorable M. Aseltine: J'avais l'intention de demander des explications à ce sujet, avant que l'honorable leader du Gouvernement (l'honorable M. Macdonald) reprenne son siège.

L'honorable M. Macdonald: Je pourrais y répondre maintenant.

L'honorable M. Aseltine: J'allais demander au leader du Gouvernement qu'elle forme allait prendre cet octroi d'un million. Sera-t-il versé sous forme de blé, de farine? J'aimerais qu'on expédie du blé. Cet octroi sera-t-il en argent ou en nature? Et comment sera-t-il distribué? Quel organisme se chargera de la distribution? L'honorable sénateur pourrait-il nous fournir à ce sujet toutes les précisions possibles.

L'honorable M. Macdonald: La question est raisonnable et je m'efforcerai d'y répondre aussi complètement que possible.

Si j'ai bonne mémoire, lorsque l'honorable chef de l'opposition a pris la parole lors du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône, il a parlé d'un octroi de \$200,000, et il avait raison. C'est bien le montant auquel on avait d'abord songé, mais on n'a jamais eu l'intention de le considérer comme un maximum. Il représentait deux sommes distinctes de \$100,000 chacune. L'entente à laquelle nous espérons bien donner suite prévoit la remise de \$100,000 en espèces à la Croix-Rouge internationale qui est déjà à l'œuvre en Hongrie et d'une autre somme de \$100,000 au Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Les \$800,000 qui restent peuvent être versés en argent ou en nature. Aucune décision n'a encore été arrêtée à ce sujet. La distribution s'effectuera probablement conformément aux recommandations du secrétaire d'État aux Affaires extérieures dès que la situation aura fait l'objet d'un examen plus complet.

L'honorable M. Horner: Est-ce qu'une partie de ce million de dollars esra affectée au paiement du passage des réfugiés, ou est-ce que le paiement de ces passages est une chose distincte de la subvention d'un million de dollars?